

Avec le soutien de :

**COMMISSION CORPORATE GOVERNANCE**

## Communiqué de presse

Bruxelles, le 28 janvier 2015

### **Les nouvelles lignes de conduite donnent un coup d'accélérateur à la gouvernance d'entreprise au sein des sociétés cotées ! Vers une meilleure collaboration entre les acteurs de contrôle au lendemain de la crise financière.**

Une information financière de qualité et une gestion appropriée des risques sont essentielles au bon fonctionnement de la vie économique en général et des entreprises en particulier. Des entreprises en bonne santé dans un environnement économique sain sont source de richesse et d'emplois. L'audit contribue fortement à la qualité de l'information financière et à la gestion appropriée des risques.

En réaction à la crise financière de 2008, les entreprises ont adopté les mesures nécessaires pour mieux identifier et gérer les risques. Aujourd'hui, l'heure est venue de passer à la vitesse supérieure. Ces mesures pourraient gagner en efficacité grâce à une approche intégrée d'analyse des risques et de contrôle. Plus l'approche est intégrée, meilleure est la qualité et l'efficacité de l'audit.

C'est dans ce contexte que l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), l'*Institute of Internal Auditors Belgium (IIA Belgium)* et l'Association belge des sociétés cotées ont établi de nouvelles lignes de conduite. Celles-ci ont pour objectif d'aider les membres de comité d'audit de sociétés cotées à mettre en œuvre les dispositions légales et les recommandations du Code de gouvernance d'entreprise 2009 (ci-après, « Code 2009 ») sur le plan du contrôle interne, de la gestion des risques et du processus d'élaboration de l'information financière. La *Commission Corporate Governance* soutient ces lignes de conduite.

#### **Contexte**

Les lignes de conduite répondent à la nécessité du conseil d'administration de faire des choix stratégiques, en s'appuyant notamment sur un comité d'audit qui remplit adéquatement ses tâches. Le Code 2009 précise les tâches du comité d'audit, ainsi que celles de l'audit interne et de l'audit externe. La récente réforme européenne de l'audit accentue le rôle du comité d'audit en renforçant les exigences d'indépendance de ses membres et accroît l'indépendance et les compétences des auditeurs externes.

Les lignes de conduite constituent un cadre de base volontaire et peuvent être adaptées aux spécificités et à la taille de l'entreprise en question. Elles peuvent être utilisées comme guide méthodologique par le comité d'audit, mais également par les auditeurs internes et les auditeurs externes dans leurs contacts réciproques.

Lors de l'élaboration des lignes de conduite, il a été tenu compte des dispositions légales pertinentes, des dispositions du Code 2009 et des principes développés dans les cadres référentiels internationaux.

## Champ d'application et objectifs

Ces lignes de conduite s'adressent aux sociétés cotées soumises au Code 2009. Elles répondent à un double objectif :

1. Aider le comité d'audit à améliorer son fonctionnement dans sa relation avec l'auditeur interne et l'auditeur externe, dans le respect des tâches et responsabilités respectives de chacun ;
2. Aider le comité d'audit, l'audit interne et l'audit externe à mieux intégrer les travaux qui leur sont confiés par le Code des sociétés et le Code 2009, pour augmenter la qualité et l'efficacité de la collaboration.

## Contenu

Les lignes de conduite comprennent :

- Une description de la collaboration entre le comité d'audit, l'audit interne et l'audit externe, en commençant par un bref rappel de leurs rôles respectifs. Cette collaboration est ensuite placée sur une ligne du temps, basée sur le cycle des réunions du comité d'audit. Dans ce contexte, il est conseillé de prévoir des réunions selon un planning qui coïncide avec les dates clés de l'établissement de l'information financière et du cycle d'audit.
- Une présentation de la manière dont le comité d'audit peut superviser l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le processus d'élaboration de l'information financière. Cette présentation se fait au moyen de listes de questions que le comité d'audit peut soumettre aux différents acteurs de contrôle afin de l'aider dans la réalisation de ses tâches - en perpétuelle évolution - et dans son analyse des risques.
- Quatre annexes reprenant des extraits du Code des sociétés (Livre VIII : La société anonyme), du Code 2009, des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF) et des normes internationales d'audit (normes ISA) et de la réglementation européenne applicables à l'audit externe.

La version intégrale des lignes de conduite peut être consultée sur le [site Internet de la Commission Corporate Governance](#).

**L'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)**, créé par la loi, est l'organisation professionnelle des réviseurs d'entreprises.

Les quelque 1.050 réviseurs d'entreprises exercent des missions (légales) de contrôle, dans le respect des règles d'indépendance, et fournissent des services de conseil. Ils sont actifs tant dans le monde des entreprises que dans le secteur public et non marchand.

Les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services et offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises. L'Institut organise également des contrôles de qualité et assure la surveillance de l'exercice de la profession. Les tâches effectuées par l'Institut dans le cadre de la supervision publique de la profession participent directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés.

[www.ibr-ire.be](http://www.ibr-ire.be) - [info@ibr-ire.be](mailto:info@ibr-ire.be)

**L'Institute of Internal Auditors - Belgium (IIA Belgium)** est l'association professionnelle sans but lucratif des auditeurs internes en Belgique. Elle vise à représenter et à défendre les intérêts professionnels, ainsi qu'à favoriser l'avancement et le développement de la profession. Ces objectifs sont atteints notamment par l'organisation de diverses formations, séminaires et conférences et la diffusion d'informations à ses membres. A l'heure actuelle, IIA Belgium compte plus de 1.600 membres.

I/A Belgium est affilié à l'[Institute of Internal Auditors](#) (IIA), qui regroupe plus de 180.000 membres à travers plus de 190 pays. L'IIA met au point des normes et des conseils pour la profession d'auditeur interne au niveau mondial et les promeut selon un processus des plus rigoureux.  
[www.iabel.be](http://www.iabel.be) – [info@iabel.be](mailto:info@iabel.be)

L'**Association belge des sociétés cotées** est une ASBL créée au sein de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB). L'association prend position sur des initiatives belges ou européennes, comme le révisorat d'entreprise, les informations à fournir par les sociétés cotées ou encore les droits et obligations des actionnaires. En outre, elle suit de près la mise en œuvre du *corporate governance*.  
[sge@vbo-feb.be](mailto:sge@vbo-feb.be)

La **Commission Corporate Governance** a pour objectif principal d'assurer que les dispositions du Code belge de Gouvernance restent pertinentes pour les sociétés cotées et sont régulièrement mises à jour en fonction de la pratique, de la législation et des normes internationales. Le Code 2009 s'inscrit dans ce processus. En juin 2010, le législateur a décidé de nommer le Code 2009 comme le code de référence pour les sociétés cotées, suite à l'implémentation de la directive européenne 2006/46/CE sur la déclaration de gouvernance d'entreprise.  
<http://www.corporategovernancecommittee.be>

## **CONTACTS PRESSE**

Jan LAPLASSE | Chef de service Communication Institut des Réviseurs d'Entreprises | 02 512 51 36 | [com@ibr-ire.be](mailto:com@ibr-ire.be)

Jacques COUCKE | Vice President IIA Belgium | [jacques.coucke@bnpparibasfortis.com](mailto:jacques.coucke@bnpparibasfortis.com)

Elin DE VITS | Chief Press Officer Association Belge des Sociétés Côtées | 02 515 08 77 | [edv@vbo-feb.be](mailto:edv@vbo-feb.be)

Christine DARVILLE | Secrétaire Commission Corporate Governance | 02 515 08 29 | [cda@vbo-feb.be](mailto:cda@vbo-feb.be)